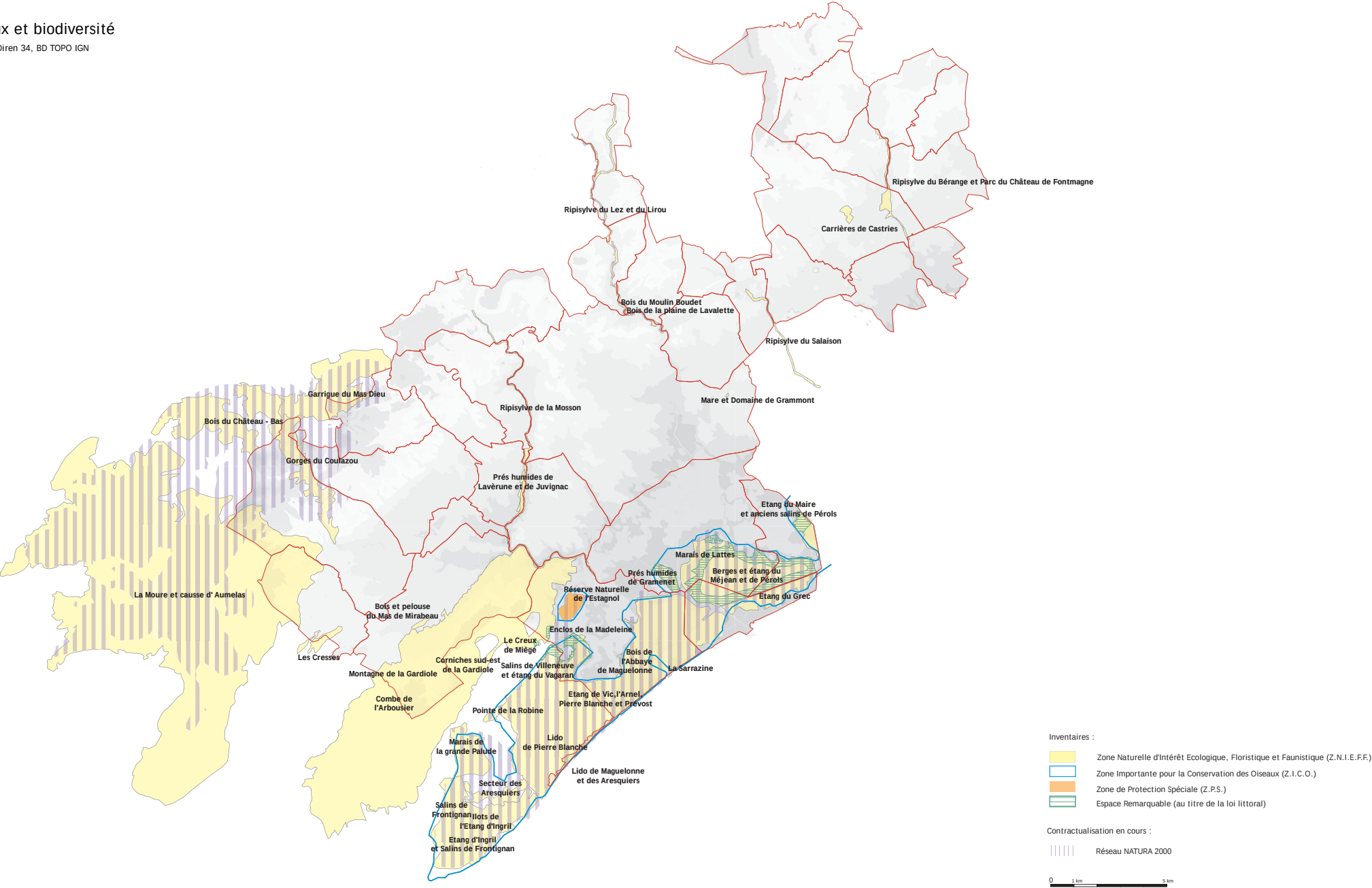


2.1. Milieux et biodiversité

Milieux et biodiversité

Source : Dren 34, BD TOPO IGN



Le patrimoine naturel et écologique d'un territoire se compose d'abord de ces espaces singuliers - *les milieux* -, marqués par la richesse de la vie faunistique et floristique, autrement dit la biodiversité.

■ Diagnostic

Une biodiversité bien présente

La biodiversité (et les milieux correspondants) est d'autant plus présente qu'abondent les zones humides et les étangs littoraux.

Ces *milieux* et la vie faunistique et floristique qui les caractérise ont été inventoriés - zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique (Z.N.I.E.F.F.), zone d'intérêt pour la conservation des oiseaux (Z.I.C.O.), zone de protection spéciale (Z.P.S.) - dans la diversité des procédures mises en place au cours du temps au titre des législations soit nationale, soit européenne (directives oiseaux et habitats).

Ont été particulièrement mis en avant :

- L'ensemble des zones humides et des lagunes du littoral correspondant à ce qu'on appelle les **étangs palavasiens**.

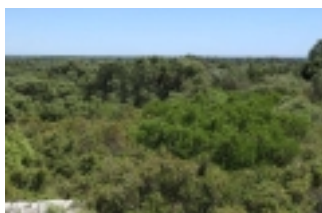
On peut y associer l'étang de l'Estagnol (Villeneuve-lès-Maguelone) ainsi que l'herbier à posidonies au droit du littoral courant de Mauguio à Villeneuve-lès-Maguelone.



- La **vallée du Lez** dans son parcours allant du début de son cours dans le territoire de la Communauté d'Agglomération de Montpellier (Prades-le-Lez) jusqu'au droit du parc zoologique de Lunaret.



- Et enfin, pour mémoire, le **sommet des garrigues** du nord de Montpellier mais, au titre de la biodiversité, essentiellement en dehors du territoire de la Communauté d'Agglomération de Montpellier.



Bien identifiés, leur richesse écologique bien déterminée, ces sites font ou feront partie d'un réseau écologique, le réseau Natura 2000 en particulier, dont l'objectif est précisément de bien définir des **projets** permettant la conciliation entre les activités humaines et les nécessités de la valorisation écologique. Une partie d'entre eux fait l'objet de politiques de préservation-valorisation spécifiques déjà en place : réserve naturelle de l'Estagnol, sites classés, espaces remarquables du littoral.

Dire qu'ils sont bien identifiés n'est pas dire qu'à leur égard le diagnostic environnemental soit toujours parfait. À vrai dire, la situation est même parfois préoccupante, en particulier s'agissant des étangs palavasiens.

Une comparaison de l'état environnemental entre les étangs palavasiens (et celui de l'Or) d'une part et la plupart des autres étangs du Languedoc-Roussillon révèle l'ampleur du chemin à parcourir pour arriver par exemple à une situation aussi satisfaisante que celle de l'étang de Thau. Ce dernier, il est vrai, bénéficie de près de 20 ans de politiques d'amélioration de son état sanitaire, requis indispensable pour le développement des activités de pêche et d'aquaculture.

■ Enjeu

La reconquête écologique des étangs palavasiens et des zones humides associées

Cette situation actuellement non satisfaisante est heureusement non seulement réversible, mais déjà en voie d'amélioration dans le cadre du programme régional concerté " Restaurer, Aménager et Gérer les milieux lagunaires " (programme RAGE).

À ce titre, un aspect très important du retour à une " bonne santé " des étangs et de leurs abords est l'important programme d'amélioration de la qualité de l'assainissement des eaux usées correspondant au schéma directeur d'assainissement élaboré par la Communauté d'Agglomération de Montpellier [voir ci après §2.3.].

Un autre aspect de ce même enjeu est plus directement spatial. Le schéma de cohérence territoriale n'aura-t-il pas intérêt à y définir des modalités et formes d'urbanisation qui **ménagent autant qu'elles aménagent** ?



L'urbanisation actuelle au nord de l'étang de l'Arnel